



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière

**PRENEZ AVIS QUE** conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) et aux articles 73 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1):

**1. Le rôle d'évaluation foncière** de la Municipalité de Saint-Édouard, déposé le 13 septembre 2019 pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, **a été modifié au moyen d'un certificat global** en application du premier alinéa de l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables **aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée** conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.

**2.** L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront **effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**.

**3. Aucune demande de révision** ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

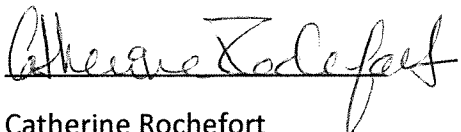
Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 18 décembre 2020.



Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière